



Par ailleurs, dans ce même rapport, la Cour des Comptes estimait que notre évaluation du coût de démantèlement des Réacteurs à Eau Pressurisée actuellement en fonctionnement reposait sur des bases solides, notamment sur une étude détaillée concernant le site de Dampierre. Ce satisfecit est conforté par les résultats d'une comparaison internationale réalisée par l'OCDE fin 2003, qui «montre que les estimations d'EDF sont cohérentes avec les estimations des autres pays». De plus, pour répondre à une recommandation de la Cour des Comptes, EDF constitue des fonds dédiés et sécurisés pour faire face au coût de la déconstruction. Ces fonds dédiés sont de 2,8 milliards d'euros en 2005 et seront augmentés de plus de 2 milliards par an jusqu'en 2010 équivalent à 13,4 milliards (euros 2004).

**L'équipe projet EDF sur le débat public**